

**Examen Périodique Universel
(EPU)
Le 3^e cycle
2017-2021(2022)**

**Universal Periodic
Review**



Contenu

- Brève introduction
- Objectifs de l'EPU
- 3^{ème} cycle de l'EPU – un nouvel élan, de nouvelles opportunités
- Rôle des gouvernements
- Importance des rapports intermédiaires de l'EPU
- Mécanismes national d'élaboration des rapports et de suivi
- Rôle des Parlements et du pouvoir judiciaire
- Rôle des autres parties prenantes– INDH et ONG
- Rôle des mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme
- Plan d'action national pour les droits de l'homme
- Plan de mise en œuvre des recommandations
- Objectifs de développement durable (ODD)
- Index universel de droits de l'homme
- Indicateurs des droits de l'homme
- Appui du système ONU/du HCDH au travers de sa présence sur le terrain
- Fonds d'affectation spéciaux pour l'EPU

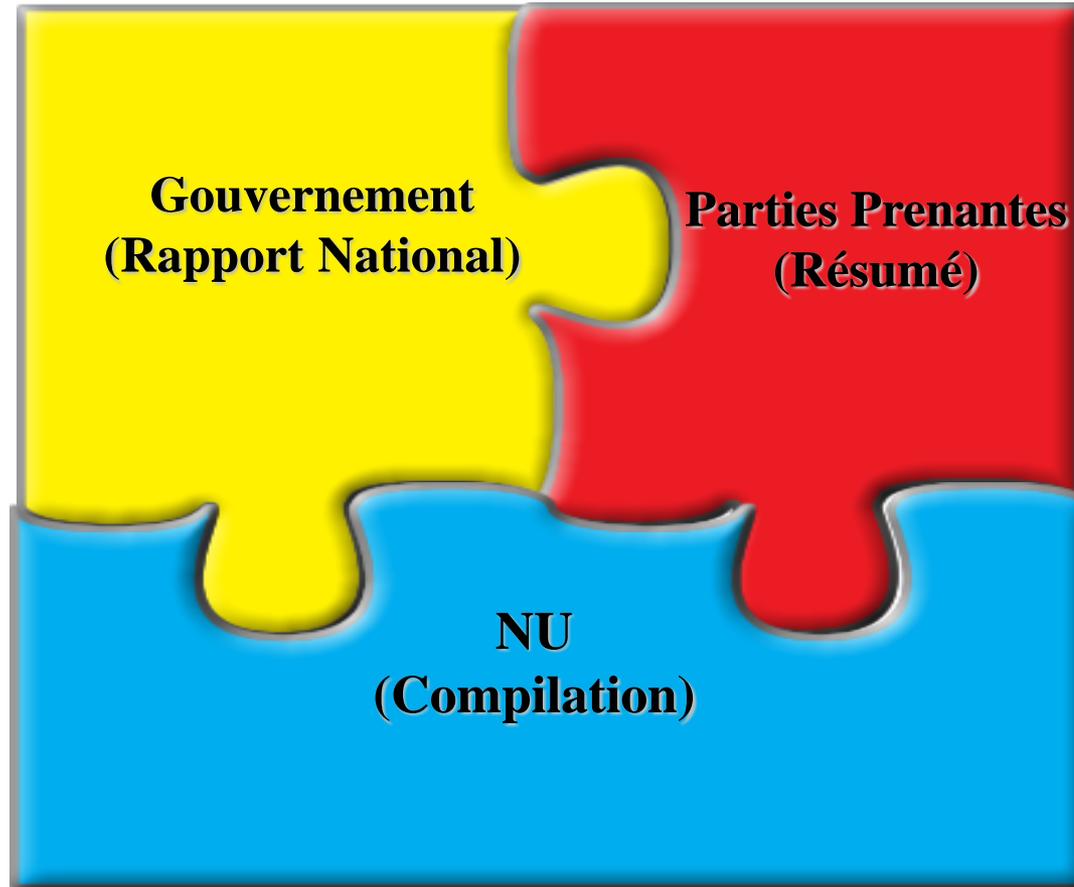


EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

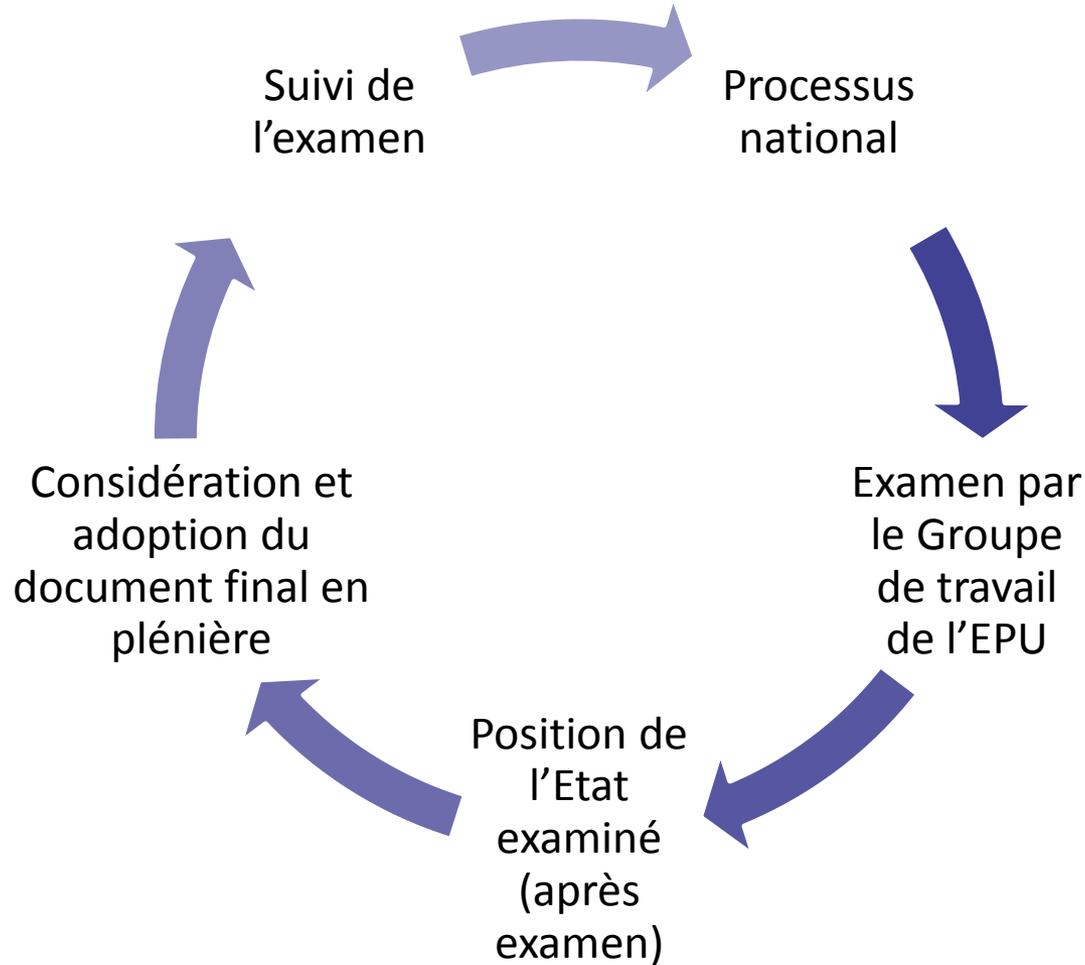
- Etabli par la résolution 60/251 de l'AG, paragraphe 5.e (2006)
- Mécanisme de coopération mené par les Etats, permettant tous les quatre ans et demi d'examiner la situation des droits de l'homme dans les 193 Etats membres de l'ONU
- Donne aux Etats l'opportunité de présenter les actions entreprises pour améliorer la situation des droits de l'homme et rappelle leur responsabilité de respecter et de mettre en œuvre pleinement tous les droits de l'homme et libertés fondamentales
- A pour but l'amélioration de la situation des droits de l'homme et soutien les Etats pour parvenir à ce résultat



EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL



EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL: LE CYCLE DE L'EPU



EPU: MODALITÉS

(Résolutions 5/1 et 16/21 du CDH et décision 17/119 du CDH)

A) Dialogue interactif au sein du Groupe de travail (l'examen)

- Groupe de travail : 47 Etats membres du CDH
- Etats membres et observateurs participent à l'examen
- Les parties prenantes assistent à l'examen



EPU: MODALITÉS

(suite)

- La Troïka facilite l'examen et la préparation du rapport du Groupe de travail, avec l'appui du HCDH

- 3h^{1/2} pour l'examen au sein du Groupe de travail
 - 70 min. pour l'Etat examiné
 - 140 min. pour les Etats

- 30 minutes pour l'adoption du rapport du Groupe de travail



Modalités: Opinion écrite des Etats après-session

(CDH PRST/9/2, AG PRST/8/1 et Résolution 16/21 du CDH)

- l'Etat concerné doit avoir clairement communiqué sa position sur toutes les recommandations reçues avant l'adoption du document final en session plénière du CDH
 - L'information doit être envoyée au CDH
 - Sous forme écrite (addendum)
 - La position doit être claire

- Les Etats examinés utilisent de plus en plus cette opportunité pour exprimer leur position sur les recommandations pendantes, c'est à dire, celles sur lesquelles l'Etat examiné n'a pas exprimé de position lors du Groupe de travail de l'EPU



EPU: Modalités

(Résolutions 5/1 et 16/21 du CDH et décision 17/119 du CDH)

B) Adoption du document final en séance plénière du CDH

- L'Etat examiné doit exprimer sa position sur les recommandations
- Les parties prenantes et INDH peuvent participer
- Une heure est consacrée à l'adoption du rapport et divisée entre l'Etat concerné, les Etats et parties prenantes:
 - 20 minutes pour l'Etat examiné
 - 2 minutes pour l'INDH de l'Etat concerné (si statut A)
 - 20 minutes pour les Etats et les entités des Nations Unies
 - 18 minutes pour les parties prenantes



L'adoption du rapport final en séance plénière du Conseil des droits de l'homme

Composition du rapport du CDH

(CDH PRST/9/2)

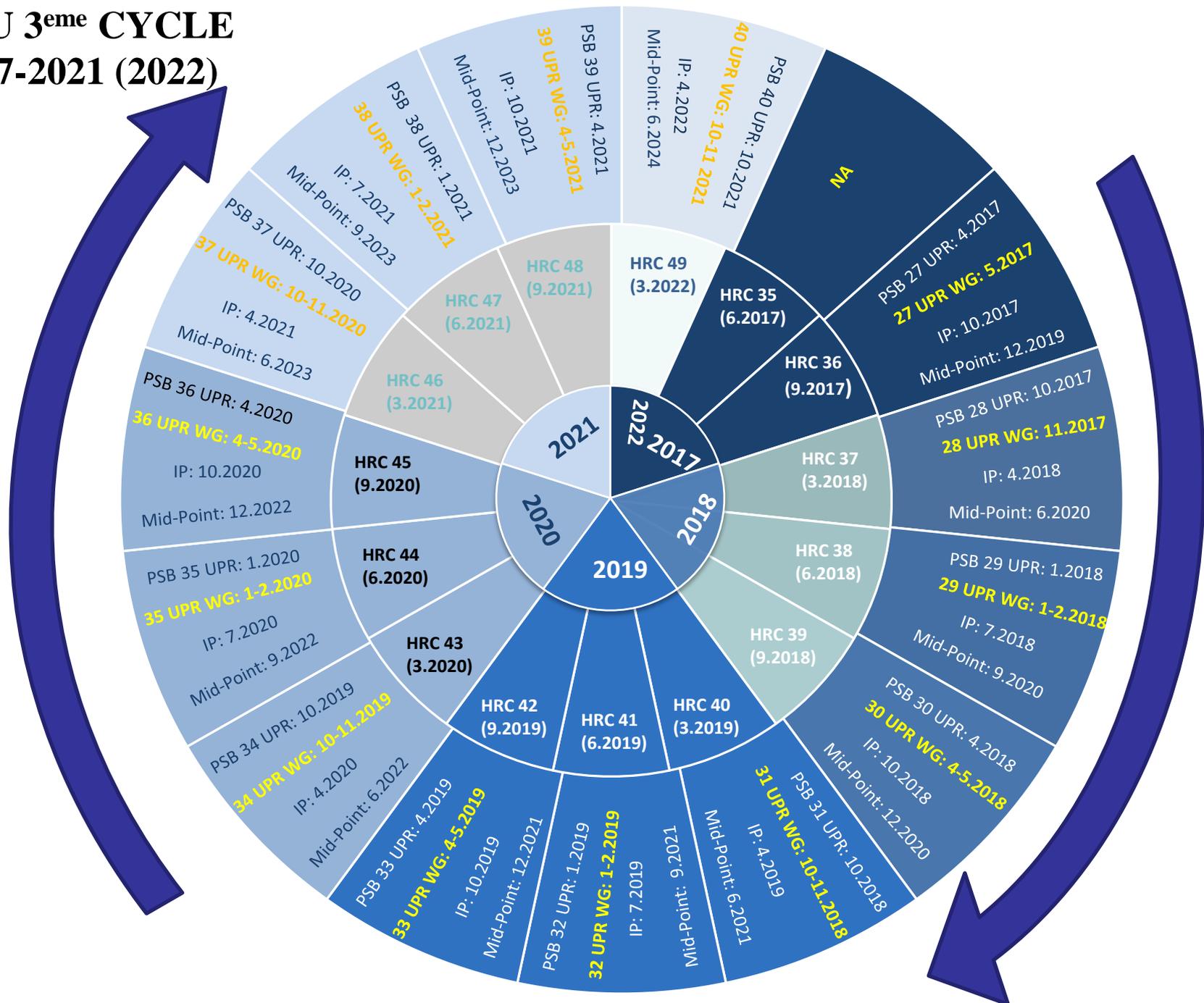
- Résumé des opinions exprimées par l'Etat concerné durant la plénière, avant l'adoption du rapport, et remarques finales
- Résumé des opinions exprimées par les Etats membres et observateurs sur le rapport final
- Résumé des commentaires généraux exprimés en séance plénière par les autres parties prenantes, notamment les INDH et les ONG

3,210 mots par pays



EPU 3^{eme} CYCLE

2017-2021 (2022)



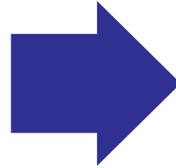
Human Rights Council Universal Periodic Review (Third Cycle)														
	27 th session (1-12 May 2017)	28 th session (6-17 Nov 2017)	29 th session (Jan-Feb 2018)	30 th session (Apr-May 2018)	31 st session (Oct-Nov 2018)	32 nd session (Jan-Feb 2019)	33 rd session (Apr-May 2019)	34 th session (Oct-Nov 2019)	35 th session (Jan-Feb 2020)	36 th session (Apr-May 2020)	37 th session (Oct-Nov 2020)	38 th session (Jan-Feb 2021)	39 th session (Apr-May 2021)	40 th session (Oct-Nov 2021)
National report deadline	3 February 2017	7 August 2017	October 2017 (tentative)	February 2018 (tentative)	July 2018 (tentative)	October 2018 (tentative)	February 2019 (tentative)	July 2019 (tentative)	October 2019 (tentative)	February 2020 (tentative)	July 2020 (tentative)	October 2020 (tentative)	February 2021 (tentative)	July 2021 (tentative)
1	Bahrain	Czechia	France	Turkmenistan	Saudi Arabia	New Zealand	Norway	Italy	Kyrgyzstan	Belarus	Micronesia	Namibia	Suriname	Togo
2	Ecuador	Argentina	Tonga	Burkina Faso	Senegal	Afghanistan	Albania	El Salvador	Kiribati	Liberia	Lebanon	Niger	Greece	Syrian Arab Republic
3	Tunisia	Gabon	Romania	Cape Verde	China	Chile	Democratic Republic of the Congo	Gambia	Guinea	Malawi	Mauritania	Mozambique	Samoa	Venezuela (Bolivarian Republic of)
4	Morocco	Ghana	Mali	Colombia	Nigeria	Viet Nam	Côte d'Ivoire	Bolivia (Plurinational State of)	Lao People's Democratic Republic	Mongolia	Nauru	Estonia	Saint Vincent and the Grenadines	Iceland
5	Indonesia	Peru	Botswana	Uzbekistan	Mexico	Uruguay	Portugal	Fiji	Spain	Panama	Rwanda	Paraguay	Sudan	Zimbabwe
6	Finland	Guatemala	Bahamas	Tuvalu	Mauritius	Yemen	Bhutan	San Marino	Lesotho	Maldives	Nepal	Belgium	Hungary	Lithuania
7	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	Benin	Burundi	Germany	Jordan	Vanuatu	Dominica	Kazakhstan	Kenya	Andorra	Saint Lucia	Denmark	Papua New Guinea	Uganda
8	India	Republic of Korea	Luxembourg	Djibouti	Malaysia	The former Yugoslav Republic of Macedonia	Democratic People's Republic of Korea	Angola	Armenia	Bulgaria	Oman	Palau	Tajikistan	Timor Leste
9	Brazil	Switzerland	Barbados	Canada	Central African Republic	Comoros	Brunei Darussalam	Iran (Islamic Republic of)	Guinea-Bissau	Honduras	Austria	Somalia	United Republic of Tanzania	Republic of Moldova
10	Philippines	Pakistan	Montenegro	Bangladesh	Monaco	Slovakia	Costa Rica	Madagascar	Sweden	United States of America	Myanmar	Seychelles	Antigua and Barbuda	Haiti
11	Algeria	Zambia	United Arab Emirates	Russian Federation	Belize	Eritrea	Equatorial Guinea	Iraq	Grenada	Marshall Islands	Australia	Solomon Islands	Swaziland	South Sudan
12	Poland	Japan	Israel	Azerbaijan	Chad	Cyprus	Ethiopia	Slovenia	Turkey	Croatia	Georgia	Latvia	Trinidad and Tobago	
13	Netherlands	Ukraine	Liechtenstein	Cameroon	Congo	Dominican Republic	Qatar	Egypt	Guyana	Jamaica	Saint Kitts and Nevis	Sierra Leone	Thailand	
14	South Africa	Sri Lanka	Serbia	Cuba	Malta	Cambodia	Nicaragua	Bosnia and Herzegovina	Kuwait	Libya	Sao Tome and Principe	Singapore	Ireland	

3ème cycle EPU

Une nouvelle dynamique en faveur du dialogue constructif et de la coopération

Rapport du SG A/72/351

Une occasion de collaborer plus étroitement avec les États membres au suivi et à la mise en œuvre des textes issus de tous les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme



En amenant les États et autres parties prenantes à coopérer et à partager leurs bonnes pratiques

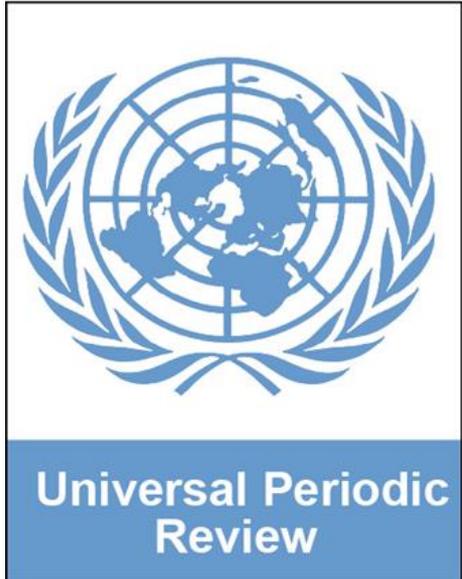


Afin de constituer un important levier dont les États peuvent faire usage pour obtenir davantage de résultats tant dans la réalisation des ODD que dans la protection des droits de l'homme au plan national



Pour créer un environnement qui incite à lutter contre les causes profondes des violations des droits de l'homme

3ème cycle EPU: opportunités



- Améliorer la qualité des questions et des recommandations:
 - Sur le fond comme sur la forme
 - En soulignant les domaines devant être renforcés afin de remédier aux causes profondes des violations des droits de l’homme (en donnant une vue d’ensemble représentative des lacunes majeures en matière de droits de l’homme au niveau national)

- Engagement actif de l’ensemble des parties prenantes au niveau national et international

Rapport du Secrétaire-Général, A/72/351 (2017):

“La coopération internationale, notamment celle qui procède des mécanismes des droits de l’homme et des recommandations qui en sont issues, constitue un important levier dont les États peuvent faire usage pour obtenir davantage de résultats tant dans la réalisation des objectifs de développement durable que dans la protection des droits de l’homme au plan national.”



Rôle des Gouvernements

- Coordination interministériel pour d'élaboration des rapports et le suivi à l'EPU
- Consultations nationales avec toutes les parties prenantes avant l'EPU (Parlement, pouvoir judiciaire, INDH, société civile, l'équipe de pays des Nations Unies, les mécanismes régionaux des droits de l'homme et d'autres, comme les défenseurs des droits humains, les milieux universitaires, les médias)
- Préparation et soumission du rapport national
- Participation durant l'EPU à Genève
- Adoption d'un PANDH et/ou d'un plan de mise en œuvre des recommandations
- Coordination et coopération avec l'ensemble des parties prenantes participant à l'examen
- Soumission de rapports intermédiaires de l'EPU (sur base volontaire)



Importance des rapports intermédiaires de l'EPU

- Ces rapports sont soumis sur une base volontaire
- En juin 2017, 65 Etats avaient soumis un rapport intermédiaire
- Les pays suivants ont soumis un rapport intermédiaire lors des deux premiers cycles EPU: Argentina, Azerbaïdjan, Bahreïn, Chili, Finlande, France, Japon, Ile Maurice, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, RU et Uruguay
- Les rapports intermédiaires:
 - Permettent une plus grande transparence
 - Encouragent la mise en œuvres des recommandations des cycles EPU précédents
 - Donnent des informations à jour sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations
 - Sont axés sur les actions concrètes entreprises pour répondre aux problématiques en matière de droits de l'homme



Mécanisme National d'élaboration des rapports et de suivi

Une structure gouvernementale permanente chargée de:

- **Coordonner et d'établir les rapports destinés aux mécanismes internationaux ou régionaux des droits de l'homme et de collaborer avec ces mécanismes** (notamment avec l'EPU, les organes de traités et les procédures spéciales)
- **Coordonner et contrôler les activités de suivi et de mise en œuvre des obligations au titre des traités et des recommandations/décisions émanant de ces mécanismes**

Le mécanisme national exerce ses fonctions en **coordination** avec les ministères, les organismes publics spécialisés (tels que le bureau national des statistiques), le point focal pour la mise en œuvre des ODD (agence/Ministère), le Parlement et l'appareil judiciaire, ainsi qu'en **consultation** avec l'institution ou les institutions nationale(s) de défense des droits de l'homme et la société civile.



Mécanismes Nationaux d'élaboration des rapports et de suivi

Un mécanisme efficace (et permanent) devrait disposer des quatre attributs suivantes :

- Capacité de mobilisation
- Capacité à assurer la coordination
- Capacité à mener des consultations
- Capacité à gérer l'information

Les mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi sont à même de devenir l'un des piliers des systèmes nationaux de protection des droits de l'homme, une structure nationale de coordination permettant de transposer au niveau national les normes et pratiques internationales et régionales

Rapport du Secrétaire général A/72/351



Les avantages d'un mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi

- Structure de coordination nationale – d'appropriation et d'engagement pour l'élaboration des rapports pour l'EPU et les autres mécanismes et pour le suivi
- Meilleure communication entre les ministères et utilisation efficace et maximale des ressources
- Engagement rationnel et systématique avec les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et cohérence au niveau national
- Renforce la position des points focaux ministériels pour communiquer et expliquer le système des droits de l'homme et les recommandations au sein des ministères
- Structure et formalise les contacts entre le Parlement, le pouvoir judiciaire, l'INDH et la société civile
- Développement d'une expertise en matière de droits de l'homme dans tous les Etats
- Elaboration de plans d'actions en matière de droits de l'homme et de plans pour la mise en œuvre des recommandations EPU (suivi)



Rôle des Parlements et du pouvoir judiciaire

- Assurer le suivi des recommandations relatives aux droits de l'homme qui nécessitent une législation nationale et/ou des réformes législatives
- Participer au Mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi et contribuer au Plan d'action national en matière de droits de l'homme
- Surveiller les politiques et les actions en matière de droits de l'homme par les gouvernements, en particulier la mise en œuvre des recommandations par l'ensemble des mécanismes des droits de l'homme
- Faire davantage référence aux normes, à la jurisprudence et aux recommandations internationales en matière de droits de l'homme dans les décisions judiciaires
- Accroître la conformité de la condition des juges, des avocats et des procureurs aux principes de l'ONU sur l'indépendance de la magistrature



Rôle des autres parties prenantes, INDH et ONG

Toutes les parties prenantes sont encouragées à:

- Participer aux consultations nationales organisées par l'Etat examiné
- Envoyer des informations sur la situation des droits de l'homme dans le pays
- Participer au Conseil des droits de l'homme lors de l'adoption du rapport
- Surveiller et participer à la mise en œuvre par l'Etat examiné des recommandations de l'EPU



Rôle des mécanismes régionaux des droits de l'homme

- Renforcer les normes universelles des droits de l'homme au niveau régional
- Faire référence aux recommandations de l'EPU dans la jurisprudence et autres documents
- S'engager davantage dans le processus de l'EPU et partager les bonnes pratiques de manière continue, constante et systématique
- Intégrer les recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme dans les politiques régionales en matière de droits de l'homme et dans la jurisprudence



Plan d'action national pour les droits de l'homme

- Compréhensif, élaboré au niveau national et basé sur une étude de référence approfondie
- Développé au travers de larges consultations
- Dont le contenu reflète la situation actuelle, les défis, les thématiques prioritaires, les programmes envisagés et le système de suivi
- Limité dans le temps (généralement entre 4-5 ans)
- Les recommandations émanant des mécanismes relatifs aux droits de l'homme peuvent permettre de mettre en lumière les problèmes prioritaires et les actions dans le cadre du Plan (ou tout autre plan d'action national incluant la mise en œuvre des ODD)
- La méthodologie appliquée dans l'élaboration d'un Plan d'action peut être appliquée au développement d'autres plans d'action nationaux, par ex. pour les plans de mise en œuvre des ODD

« Un tel plan prévoit une stratégie structurée et concrète propre à appuyer la réalisation des droits de l'homme en faisant de l'amélioration de la situation en la matière un objectif tangible et une question de politique générale... l'étude initiale pourra se fonder sur les préoccupations et recommandations des mécanismes de protection des droits de l'homme, notamment des organes conventionnels, des procédures spéciales et du mécanisme de l'Examen périodique universel. »

Rapport du Secrétaire Général A/72/351



United Nations **Human Rights**

Office of the High Commissioner for Human Rights

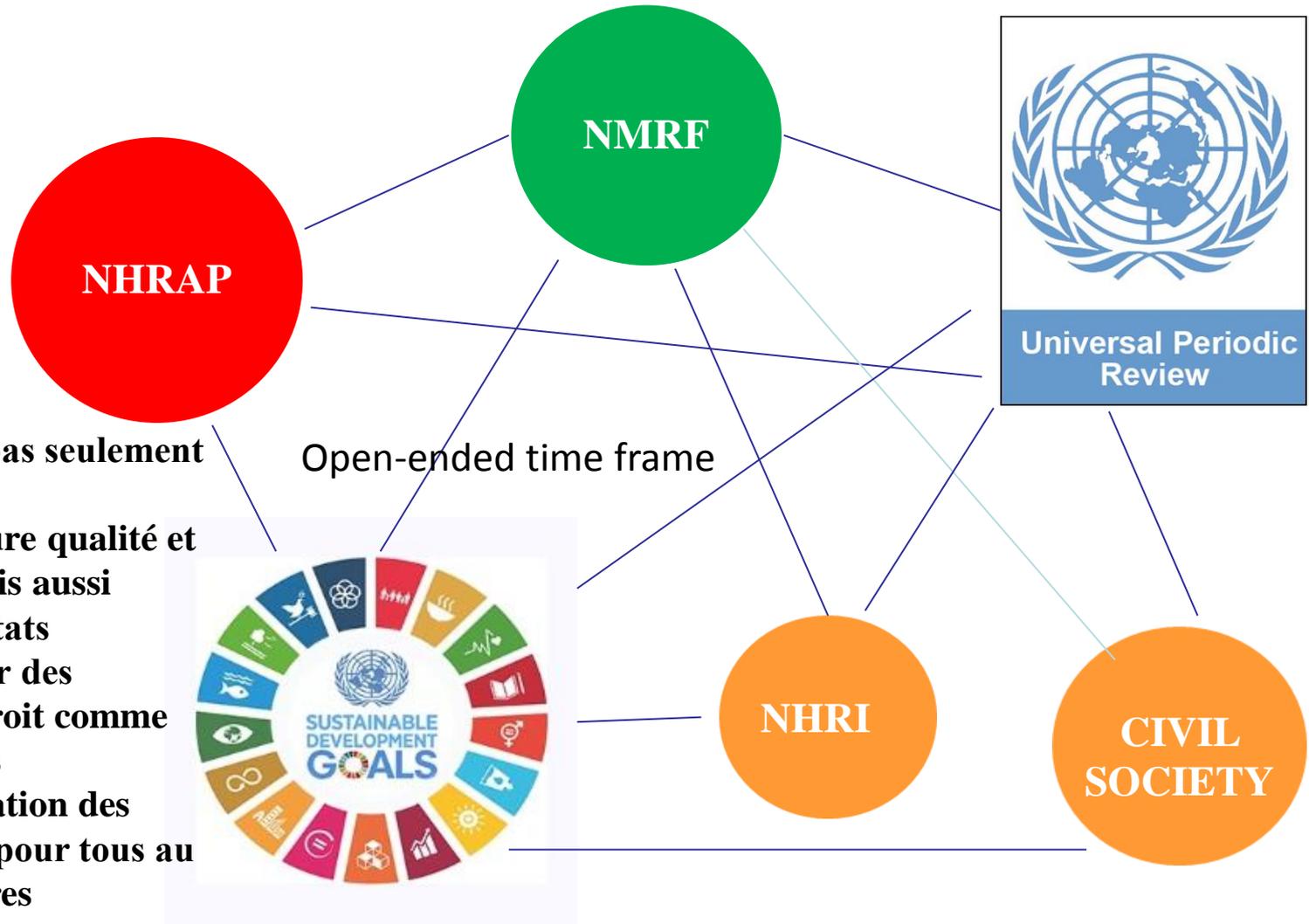
Plan de mise en oeuvre des recommandations

- Un outil ciblé utilisé par les entités gouvernementales
- Contient toutes les recommandations émanant des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, thématiquement regroupées
- Processus interne au gouvernement, coordonné par le Mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi
- Le contenu reflète les listes de recommandations regroupées et organisées selon un ordre de priorité
- Période indéfinie (de façon à intégrer les nouvelles recommandations)
- Le suivi de la mise en œuvre facilitera la rédaction des rapports périodiques aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme
- Les recommandations regroupées peuvent facilement être liées avec les ODD pour créer des synergies et des liens entre les différents suivis et les rapports pour les ODD et les droits de l'homme
- Un instrument utile pour l'équipe de pays des Nations Unies pour façonner leurs CCA / UNDAF et leurs interactions avec leurs interlocuteurs gouvernementaux

Rapport du Secrétaire général A/72/351



EPU: un soutien à la mise en œuvre des ODD



Open-ended time frame

« L'objectif n'est pas seulement de présenter des rapports de meilleure qualité et plus exhaustifs, mais aussi d'obtenir des résultats concrets et d'opérer des changements, en droit comme en fait, susceptibles d'améliorer la situation des droits de l'homme pour tous au moyen de procédures pilotées par les pays »

EPU: un soutien à la mise en œuvre des ODD



Conforme
aux normes
en matière
de droits de
l'homme

Responsabilité



Egalité et non-
discrimination

Participation

« La principale priorité du HCDH est d'assurer la mise en œuvre des ODD d'une manière conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme »

L'Index Universel des Droits de l'Homme (IUDH)

- Facilite l'accès aux informations relatives aux droits de l'homme pour chaque pays
- Permet une meilleure connaissance des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme et aide les États à mettre en œuvre ces recommandations
- Fournit des informations sur la situation des droits de l'homme dans le monde entier et sur l'interprétation juridique des normes internationales relatives aux droits de l'homme et leur évolution au cours des dernières années



IUDH: Lien entre les ODD et les recommandations émanant des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, y compris l'EPU



UNIVERSAL HUMAN RIGHTS INDEX

UHRI HOME

Search

BASIC

ADVANCED

DOCUMENT SEARCH

Summary by:

COUNTRY

SDGS

SEARCH HELP

Classification system

Search tips

Abbreviations

RELATED LINKS

Treaty bodies

Special procedures

Universal periodic review

Sustainable Development Goals

This page allows the user to search for recommendations by Sustainable Development Goals and their targets.



Achieve gender equality and empower all women and girls (190 recommendations) ⁹

- End all forms of discrimination against all women and girls everywhere
- Eliminate all forms of violence against all women and girls in the public and private spheres, including trafficking and sexual and other types of exploitation
- Eliminate all harmful practices, such as child, early and forced marriage and female genital mutilation
- Recognize and value unpaid care and domestic work through the provision of public services, infrastructure and social protection policies and the promotion of shared responsibility within the household and the family as nationally appropriate
- Ensure women's full and effective participation and equal opportunities for leadership at all levels of decision-making in political, economic and public life
- Ensure universal access to sexual and reproductive health and reproductive rights as agreed in accordance with the Programme of Action of the International Conference on Population and Development and the Beijing Platform for Action and the outcome documents of their review conferences
- Undertake reforms to give women equal rights to economic resources, as well as access to ownership and control over land and other forms of property, financial services, inheritance and natural resources, in accordance with national laws
- Enhance the use of enabling technology, in particular information and communications technology, to promote the empowerment

Les indicateurs des droits de l'homme

- Met en lumière les éléments opérationnels des recommandations
- Fait le lien entre les recommandations et le cadre des politiques nationales
- Fournit des critères pour mesurer la mise en œuvre/les progrès

Cependant, ils ne s'agit que d'un outils, car un indicateur, ne peut se substituer à des évaluations plus globales et qualitatives



Appui du système ONU/HCDH au travers de sa présence sur le terrain

- Appui aux gouvernements pour l'établissement et le renforcement des Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et du suivi et du développement des Plans d'action nationaux en faveur des droits de l'homme
- Intégration des recommandations EPU dans les processus de planification et de programmation de l'ONU, tels que l'UNDAF et autres plans au niveau des pays
- Appui aux gouvernements au travers de services consultatifs de l'ONU et de l'assistance technique dans le cadre du processus de suivi de l'EPU
- Assistance aux gouvernements pour préparer l'examen intermédiaire de l'EPU
- Diffusion de l'information sur les résultats de l'examen de l'EPU



L'appui du HCDH au travers de sa présence sur le terrain

Exemples

- En 2016, le HCDH a soutenu le gouvernement du Niger en organisant deux ateliers de diffusion des résultats de l'EPU, parmi les institutions gouvernementales et étatiques, les médias, la société civile et l'INDH, ainsi que pour préparer et adopter un plan d'action et de suivi des recommandations de l'EPU.
- En Argentine, le HCDH a fourni une assistance technique au Conseil fédéral des droits de l'homme pour renforcer le SIPEN, le système national de rapports périodiques mis en place pour surveiller le respect des recommandations et la déclaration des mécanismes des droits de l'homme.
- En Géorgie, le HCDH a appuyé les modifications apportées dans la Charte interne du Parlement afin de renforcer la mise en œuvre par le pays des conventions de l'ONU, du COE et des recommandations de l'EPU. Le Parlement examinera maintenant périodiquement le suivi de la mise en œuvre.



Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'EPU

Résolutions 6/17 et 16/21 du CDH

Le Fonds:

- Finance des voyages à Genève pour les Etats en développement qui participent à l'EPU, en particulier les Etats PMA
- Finance le voyage des membres de la Troïka des pays en développement, en particulier les PMA
- Finance l'organisation de formations pour les Etats en vue de la préparation des rapports nationaux

Les demandes de subventions doivent être soumises 6 semaines avant la session du groupe de travail de l'EPU à cette adresse : uprstates@ohchr.org



Fonds de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU

Résolutions 6/17 et 16/21 CDH

Le Fonds:

- Source d'assistance financière et technique pour aider les Etats, en particulier les PMA et les PEID, à :
 - Mettre en œuvre les recommandations émanant de l'EPU
 - Les aider à établir et/ou renforcer le mécanisme national de suivi et de mise en œuvre, y compris le plan d'action de mise en œuvre des recommandations et la base de données pour le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des recommandations
- Intégration de l'appui dans le cadre du programme relatif à l'EPU de l'équipe pays de l'ONU, par exemple au travers de l'UNDAF
- Appui à la mise en œuvre des recommandations relatives aux priorités thématiques clés, par exemple, la prévention de la torture, le droit à la santé, etc.

*Les candidatures peuvent être soumises toute l'année à l'adresse suivante :
himplementation@ohchr.org*



Le Fonds de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU

Exemples

- En 2016, le HCDH a apporté un soutien considérable à Samoa avant, pendant et après son deuxième examen périodique universel sous la forme d'un volontaire des Nations Unies /coordinateur EPU financé par le Fonds de contributions volontaires
- En 2016, le Fonds a appuyé la participation des femmes aux discussions sur la mise en œuvre effective des recommandations EPU et la rédaction de la stratégie nationale de développement 2016-2030 a été renforcée par des ateliers avec la société civile visant les femmes en Mauritanie

Des contributions destinées au Fonds peuvent être versées par des gouvernements, des ONG, des entités privées et publiques et des particuliers



Pour de plus amples informations, merci de visiter

- Examen périodique universel: <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>
- Mécanismes Nationaux d'élaboration des rapports et de suivi: http://www.ohchr.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/Documents/Publications/HR_PUB_16_1_NMRF_PracticalGuide.pdf&action=default&DefaultItemOpen=1
- Plans d'action nationaux pour les droits de l'homme: <http://www.ohchr.org/EN/Issues/PlansActions/Pages/PlansofActionIndex.aspx>
- Rapports intermédiaires de l'EPU: <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRImplementation.aspx>
- Les indicateurs des droits de l'homme: <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Indicators/Pages/HRIndicatorsIndex.aspx>
- Index universel des droits de l'homme: <http://uhri.ohchr.org/fr/>
- Objectifs de développement durable: <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
- Présence du HCDH sur le terrain: <http://www.ohchr.org/FR/Countries/Pages/WorkInField.aspx>
- Fonds pour la participation à l'EPU: <http://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRTrustFunds.aspx>



Haut-Commissariat aux droits de l'homme
Division du Conseil et des mécanismes de traités
Branche de l'EPU

A TITRE D'INFORMATION SEULEMENT
CECI N'EST PAS UN DOCUMENT OFFICIEL

